Camping
Le Pont du Tarn

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location d'emplacements de camping et/ou d'hébergements locatifs au sein de notre camping.

En réservant un emplacement et/ou un hébergement au sein de notre camping, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV.

1/ Prestations & Tarifs

Nous proposons à la location des emplacements nus et des hébergement locatifs.

•***Emplacements nus***
Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.
Le prix de votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend la location de l'emplacement, la possibilité pour 1 ou 2 personnes d'y séjourner, celle d'y installer 1 tente, 1 caravane ou 1camping-car, l'électricité ou non, suivant le forfait choisi, 1 véhicule en sus de la tente ou de la caravane et l'accès aux infrastructures d'accueil, aux animations et sanitaires.

•Forfait nature : 1 emplacement d'environ 90 m², pour 1/2 personnes, 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane.

•Forfait Confort : 1 emplacement d'environ 90/100 m², pour 1/2 personnes, 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane. + électricité 10 ampères

•Forfait Grand Confort : 1 emplacement d'environ 100/120m², pour 1/2 personnes1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane + électricité 10 ampères + Pergola.

•Forfait Privilège : 1 emplacement d'environ 90/200m², pour 1/2 personnes, 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane. + électricité 10 ampères + bord ou côté rivière + Pergola.

•Forfait Premium et Super Premium : 1 emplacement d'environ 90/100 m², pour 1/2 personnes 1 camping-car ou 1 voiture avec une tente ou une caravane. + électricité 10 ampères + sanitaire privée avec évier, lavabo, frigo, douche, wc et/ou espace repas couvert avec table et bancs.

Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans les forfaits susvisés et s'ajouteront à ces derniers.

•***Hébergements locatifs***
Nos prix comprennent la location de l'hébergement en fonction du nombre de personnes (suivant la capacité de l'hébergement), les charges d'eau, de gaz, et d'électricité (hors recharge de batterie moteur de véhicule électrique ou hybride), le stationnement d'un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, aux animations et aux sanitaires.

Un dépôt de garantie de 220 € vous sera demandé à la suite de votre réservation OU à votre arrivée. Lequel vous sera restitué ou détruis à la fin de votre séjour et au plus tard sous 15 jours à compter de votre départ. Nous nous réservons toutefois le droit d'en conserver une partie ou la totalité en cas de détérioration de l'hébergement et/ou de son contenu et/ou de matériel sur le camping. Nous nous réservons aussi le droit d'en déduire la somme de 80 € au titre des frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ.

Dispositions communes :

Les prix indiqués sont exprimés en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son édition. Ils correspondent à une nuit. Ils s'entendent hors taxe de séjour. Une redevance d'éco- participation sera facturée à chaque personne agée de plus de 7 ans, au tarif de 0.50 €/nuit, pour participer au traitement des déchets pendant votre séjour.

Nos prix sont par ailleurs susceptibles d'évoluer en fonction de conditions économiques et commerciales. Le prix contractuel, dû par vous, est celui apposé sur votre confirmation de réservation.

Le camping le Pont du Tarn applique la tarification dynamique. De ce fait, les tarifs sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.
Les avantages « partenaires » et les promotions ne peuvent être appliqués sur une réservation ayant fait l'objet d'une confirmation, que celle-ci soit déjà réglée en totalité ou en partie ; ceux-ci ne sont en aucun cas rétroactifs.

Ainsi, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement de la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

2/ Conditions de réservation communes aux emplacements et aux hébergements

Modalités de réservation :

Vous pouvez effectuer une réservation sur notre site : **www.camping-florac.com** par courriel ou par téléphone.
Toute demande de réservation doit être accompagnée :

•Du règlement d'un acompte de 30 % comprenant les frais de séjour, incluant le prix TTC des prestations réservées, et, si applicable, la taxe de séjour et l'éco participation.
•15 euros de frais de dossier.
•La cotisation pour l'assurance annulation (si souscrite).

La réservation effectuée n'a de valeur contractuelle qu'à réception par vos soins, d'une confirmation de réservation écrite, par courriel, récapitulant toutes les informations relatives à votre séjour.

Le solde du prix du séjour, en ce compris le prix des prestations réservées TTC et, si applicable, la taxe de séjour, ainsi que l'éco participation, sont à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour.
Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans le délai susvisé, le séjour est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.
Si pour quelques raisons que ce soient, le solde du séjour n'ait pas été versé dans les délai indiqués, et en cas d'annulation de votre part, le solde restera dû et vous devrez vous en acquitter par tous moyens à votre convenance.

Les emplacements et hébergements sont attribués sans distinction, dans l'ordre d'enregistrement des réservations, et selon nos disponibilités. En cas de demande spécifique, tenant compte de vos préférences et de nos disponibilités, nous nous efforçons de vous donner satisfaction (option *"emplacement préférentiel"* d'un montant de 30€ par séjour et par emplacement). Toutefois, si cette préférence ne pouvait être honorée, le supplément serait remboursé.

- Absence de droit de rétraction

Selon l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

- Capacité maximum

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par le type d'hébergement ou d'emplacement réservé, nouveau-nés compris. Si nous observons à votre arrivée que la capacité maximum de l'hébergement ou de l'emplacement réservé est dépassée, nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement ou à l'emplacement réservé, sans remboursement du prix de séjour de notre part.

- Clientèle - Mineurs :

Pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés de leurs responsables légaux pendant toute la durée de leur séjour ne sont pas admis.

3/ Modalités de paiement

Vous pouvez payer votre réservation ou votre séjour via les modes de paiement suivants : Carte bancaire, chèque bancaire, e-chèque vacances, espèces, chèque vacances, virement bancaire, Sofort, Ideal, Bancontact.

Toutefois, par dérogation, les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour doivent être réglées par carte bancaire exclusivement.
Le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier.

Si paiement en plusieurs fois par FLOA possible : Notre partenaire financier FLOA, propose des solutions de paiement pour vos achats de biens et/ou de services, en **4 échéances par carte bancaire**. Ces solutions de paiement sont réservées aux particuliers (personnes physiques majeures) résidants en France, titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard possédant une date de validité correspondant à la durée du remboursement.
FLOA, RCS Bordeaux 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7 – 71 Rue Lucien Faure à Bordeaux (33300) soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro n° 07 028 160 (www.orias.fr).
FLOA se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de financement ; vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Pour en savoir plus, cliquez ici : https://www.floabank.fr/conditions-generales-paiement-plusieurs-fois

FLOA est le seul décisionnaire de l'acceptation ou non des dossiers, et en aucun cas Flower et/ou le Camping n'a connaissance des motifs de refus éventuels. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

- Clientèle de passage:

Pour les séjours en emplacement sans réservation (passage), vous devez, à votre arrivée, payer obligatoirement à tout le moins la première nuit. Vous êtes en outre chargés d'indiquer à la réception la durée de séjour souhaitée ou prolongée. Le solde est à régler au plus tard la veille du départ ; vous devez à ce titre tenir compte des horaires d'ouverture de la réception. En cas de paiement par avance et de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

4/ Séjour

- Remise des clés

Locatifs : arrivée à partir de 16 h00 – départ avant 10h00.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil du camping à votre arrivée.
Toute insatisfaction concernant l'état de propreté, et/ou l'état général du locatif doit être notifiée par écrit au plus tard 24h après l'arrivée, ceci afin de permettre d'y remédier.
Aucune réclamation ne sera recevable plus de 24h après le jour d'arrivée.
Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ ; le ménage devra notamment y avoir été fait par vos soins.
A défaut, le camping se réserve le droit d'imputer les frais de ménage à votre dépôt de garantie en application de l'article 1er des présentes Conditions et des Conditions Particulières.

Emplacements : arrivée à partir de 12h00 – départ avant 12h00

- Arrivée retardée et départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre confirmation de réservation, la totalité du séjour restera due.
Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée. Si vous avez prévenu le camping de votre arrivée retardée, nous convenons d'un horaire, dans le cas contraire, dans les 12h, le camping dispose de l'emplacement ou de l'hébergement.

- Animaux

Les animaux, exceptés les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés dans notre camping moyennant une redevance payable lors de votre réservation ou à votre arrivée.
Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Leur présence ne pourra en aucun cas causer un désagrément au voisinage (bruit, hygiène, odeur...), elle est strictement interdite aux abords des piscines. Nous vous remercions de bien vouloir vous munir du carnet de santé à jour de l'animal ainsi que des justificatifs des vaccins.

- Règlement intérieur :

Vous devrez pendant toute la durée de votre séjour respecter le règlement intérieur du camping, dont une copie est affichée à la réception. Nous nous tenons à votre disposition pour vous en faire parvenir un exemplaire par courriel sur demande.

- Véhicules électriques :

Les installations électriques de nos mobil-homes et des bornes électriques ne sont pas adaptées pour les recharges des véhicules électriques. Ainsi, il est strictement interdit de brancher un véhicule électrique ou hybride sur les installations électriques du mobil-home ou des emplacements. En cas d'infraction à la présente disposition, le client sera tenu responsable de tout dommage (court-circuit, incendie, etc.) matériel ou immatériel provoqué par le branchement, vis-à-vis du camping et/ou des tiers.
Nous vous proposons à l'entrée du camping, deux prises adaptées aux recharges des véhicules électriques ou hybride à faire activer à la réception (prestation payantes)

- Indisponibilité de certains services

Les services et installations que nous proposons (piscine, restaurant, activités, animations, etc.) sont susceptibles ne pas être disponibles toute l'année, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou de ne pas fonctionner à toutes les saisons de l'année. Ils peuvent donc être momentanément indisponibles pendant tout ou partie de votre séjour.
Le camping fera ses meilleurs efforts pour vous informer des travaux ou aménagements entrepris lors de votre séjour.

- Résolution du contrat de réservation en cas de faute de votre part

Le contrat de réservation sera résolu de plein droit en cas de survenance de l'un ou l'autre des évènements suivants :

• En cas de non-respect réitéré, c'est-à-dire à nouveau constaté après une mise en demeure de vous mettre en conformité notifiée par courriel, par vous et/ou vos accompagnants de notre règlement intérieur. Dans ce cas, vous devrez quitter votre hébergement ou votre emplacement dans les 2 heures de la résolution de votre contrat, qui vous sera notifiée par courriel.
Il ne sera procédé à aucune restitution de prix de notre part.

• En cas de non-présentation au sein du camping dans un délai de 12 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrive, nous disposerons de votre hébergement au terme du délai de 12 h susvisé.
Nous conserverons le cas échéant l'ensemble des sommes que vous nous aurez versées et aucun remboursement ne sera opéré.

5/ Modification de séjour

Vous pouvez demander à modifier les dates et/ou modalités (type d'hébergement) de votre séjour au sein de notre camping, à condition que votre demande nous parvienne par courriel au moins 21 jours avant la date d'arrivée initiale.
Vous devrez toutefois réserver un nouveau séjour au sein de notre camping au cours de la même saison que celle au cours de laquelle le séjour initial était prévu, selon les disponibilités et tarifs en vigueur. Votre séjour initial ne pourra être modifié plus d'une seule fois. Si vous ne pouvez honorer le séjour substitué au séjour initial, il sera considéré comme annulé ; les sommes versées ne vous seront pas remboursées.

Si le prix du séjour substitué est supérieur à celui du séjour initial, vous devrez vous acquitter de la différence. A défaut, le séjour substitué est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliqueront. Si le prix du séjour substitué est inférieur au prix du séjour initial, nous conserverons la différence de prix, en réparation du préjudice résultant de la modification de séjour.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour, sera réalisé selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

6/ Annulation de séjour

- Annulation par vos soins

Toute annulation doit nous être notifiée par tous moyens écrits sur support durable (par courriel, courrier recommandé avec avis de réception, etc.).

- Si votre courriel/courrier est présenté plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte versé, les frais de dossier versés, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation restent acquis au camping.
- Si votre courrier est présenté entre le 30ème et le 15ème jour précédant votre arrivée, le montant de l'acompte et les frais de dossier versés lors de la réservation, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation lors de la réservation restent acquis au camping ; le solde du prix du séjour fera l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour au sein du camping, qui devra être réservé dans un délai d'un an à compter de la date du séjour. Si vous avez réservé votre séjour moins de 30 jours avant la date de votre arrivée, et que votre courrier d'annulation est présenté 15 jours ou plus avant cette date, les sommes correspondant au montant de l'acompte, des frais de dossier et de la cotisation liée à l'assurance annulation éventuellement souscrite visées à l'article 2 des présentes CGV seront conservées par le camping ; le surplus fera l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour au sein du camping, qui devra être réservé au cours de la même saison que le séjour annulé ou au cours de la saison suivante.

- Si votre courrier est présenté moins de 15 jours avant la date de votre arrivée, la totalité des sommes versées au camping lui restent acquises.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

- Annulation par le camping

Si nous sommes amenés à annuler une réservation que nous vous avons confirmée, nous vous en avertirons dans les meilleurs délais, par courriel ; les sommes versées vous seront intégralement remboursées.

- Assurance annulation

Nos prix ne comprennent pas d'assurance voyage. Celle-ci demeure facultative et vous sera éventuellement proposé dans les conditions particulières.

7/ Réclamations - Litiges

Toute réclamation éventuelle liée à un séjour devra être formulée par écrit, et nous être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant la fin du séjour.
En cas de litige et à défaut de solution amiable trouvée dans le mois suivant la réception de la lettre de réclamation susvisée, vous pourrez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, à condition de le saisir dans l'année suivant l'envoi de votre lettre de réclamation.

Par défaut, nous vous proposons le recours au médiateur de la consommation suivant :

- Organisme du médiateur :
- CM2C
- (Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice)
- 14, rue Saint-Jean
- 75017 Paris
- Tél : 06 09 20 48 86

8/ Données à caractère personnel

Lors de la prise de réservation, ou lors du séjour, certaines de vos données à caractère personnel peuvent être collectées et faire l'objet d'un traitement de notre part.
Lorsque la prise de réservation est effectuée via notre site internet, les modalités de traitement des données collectées en préalable de la réservation ou concomitamment à cette dernière font l'objet de la politique de confidentialité ou des conditions générales de vente que vous acceptez avant la confirmation de réservation.
Les données à caractère personnel collectées lors d'une réservation effectuée par téléphone ou lors de votre séjour sont les suivantes :
Nom et prénom de la personne ayant effectué la réservation,
- Numéro de téléphone ayant effectué la réservation,
- Adresse email de la personne ayant effectué la réservation
- Date de naissance de la personne ayant effectué la réservation et des accompagnants

Ces données sont collectées et traitées sur les fondements suivants :
- Votre consentement,
- La nécessité de permettre l'exécution d'un contrat de réservation conclu entre nous.

Personne d'autre que nous n'a accès aux données collectées.

Les données collectées font l'objet d'un traitement qui poursuit les finalités suivantes :

- L'exécution d'un contrat de réservation conclu entre nous,
- La gestion de vos éventuelles réclamations,
- La tenue de notre fichier clients,
- La réalisation d'actions de prospection commerciale par nous et/ou la société Flower,
- La gestion de notre comptabilité.

Les données collectées seront conservées pendant 5 ans suivants la fin du séjour pour les autres données, sauf en cas de litige non soldé au terme de ce délai, auquel cas les données seraient conservées jusqu'au terme du litige. Les images de vidéo-surveillance sont conservé 1 mois.

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous demandez à payer votre commande de biens et/ou de services **au moyen de solutions de paiement FLOA**, vos données personnelles seront transmises à FLOA à des fins d'étude de votre demande de financement, de gestion de votre contrat de crédit et le cas échéant, de recouvrement. Pour plus d'informations, cliquez ici : https://www.floabank.fr/politique-confidentialite

Droit à l'image : Le camping peut prendre des photos, les diffuser sur ses supports. L'autorisation des personnes s'effectue en acceptant les présentes Conditions Générales de Vente.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, il est précisé que chaque personne dispose des droits suivants sur ses données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Chaque personne peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Chaque personne peut, pour des motifs tenant à sa situation particulière, s'opposer au traitement des données le concernant. Pour exercer ce type de droits, les courriers devront être adressés à l'adresse mail suivante : contact@camping-florac.com
Toute personne victime d'un manquement à l'un des droits susvisés peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (https://www.cnil.fr/).

Camping
Le Pont du Tarn

Règlement intérieur

Amis campeurs,
Bienvenue au Camping Le Pont du Tarn,
Avant de pénétrer sur le camping et afin d'éviter tout désagrément, prenez quelques minutes pour lire très attentivement le règlement intérieur du camping. Appliquez-le, faîtes en sorte qu'il soit appliqué, afin que vos vacances et celles de vos voisins soient les meilleures possibles.
La personne ayant lu ce règlement est censée l'avoir transmis à tous ceux qui l'accompagnent (enfants, parents, amis ou autres).
D'avance la direction du camping vous remercie.

Préambule : Le terrain de camping municipal Le Pont du Tarn est classé par arrêté préfectoral du 30 mai 2017 comme camping 3 * pour une capacité d'accueil de 183 emplacements camping, dont 39 locatifs.

Période d'ouverture : de début mai à fin septembre (ouverture pouvant être anticipée en fonction de la date des vacances de Pâques).

1/ Conditions d'admissions :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil ou par le régisseur
Un bracelet vous sera remis à votre arrivée. Afin de garantir la sécurité du camping, merci de le porter de manière visible durant toute la durée de votre séjour.

L'accès au terrain de camping est expressément interdit aux véhicules deux essieux.

2/ Formalités de police :

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camp doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.
Les mineurs non accompagnés de leur responsable légal, ne sont pas autorisés à séjourner au camping.

3/ Bureau d'accueil :

Les horaires varient en fonction de la période de l'année et sont affichés sur la porte de la réception.
On y trouvera tous les renseignements sur les services du camp, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.
Le courrier à l'arrivée y sera disponible. Pour le courrier au départ, une boite aux lettres est située sur le côté gauche.
Une prise européenne peut vous être prêtée (suivant disponibilités), moyennant une caution de 20 €.

4/ Redevances :

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. La journée camping est décomptée de midi à midi. Toute journée commencée est due.
Les usagers du camp sont invités à effectuer le paiement de leur redevance la veille de leur départ.

5/ Installation, tenue et aspect des installations :

La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Par mesure d'hygiène, il n'y a pas de poubelles porte sacs. Les containeurs ordures ménagères se trouvent à l'entrée du camping, portez-y vos ordures ménagères après en avoir fait le tri : vert pour le verre, jaune pour les plastiques, boites de conserve et tout emballages plastiques et cartonnés, marron pour les ordures ménagères.

Les installations sanitaires sont nettoyées avec soins. Il est demandé aux résidents et aux visiteurs de respecter le travail du personnel de ménage. Des raclettes sont à la disposition de tous afin de laisser ces installations propres. Toute anomalie peut être signalée à la direction. Les enfants ne peuvent accéder aux sanitaires qu'accompagné par un adulte. Il leur est formellement interdit de jouer dans les installations sanitaires.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera au séchoir commun. Cependant, il sera toléré jusqu'à 10 heures, à proximité des abris, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels fixes, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camp sera à la charge de son auteur.

L'emplacement devra être maintenu et restitué dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son arrivée.

6/ Bruit et silence :

Le silence est de rigueur de 23 h à 7 heures. Durant la journée, les radios et télévisions peuvent fonctionner, mais à volume raisonnable. Les instruments à percussion sont interdits à l'intérieur du camping ainsi que sur les bords du Tarn longeant le camping.
Les fermetures des portes et des portières doivent être aussi discrètes que possible.

7/ Visiteurs :

Les visiteurs doivent être présentés à l'accueil dès leur arrivée par les personnes qui les reçoivent. Les visiteurs doivent respecter le règlement comme les autres campeurs, leur véhicule doit rester à l'extérieur. Les visites de plus de 2 heures sont soumises à redevance qui fait l'objet d'un affichage à l'entrée du camping et au bureau d'accueil.
La piscine est strictement interdite aux visiteurs.

Le terrain de camping est fermé par des barrières de sécurité qui en interdisent l'accès. Les barrières sont automatiques et fonctionnent à grâce à la lecture des plaques minéralogiques des véhicules. Cette information est à donner à la réception.

Tout véhicule doit être stationné sur l'emplacement de son propriétaire, et en aucun cas sur un autre emplacement. Il ne doit pas gêner la circulation, ni l'installation de nouveaux résidents.

Un parking est à la disposition des résidents qui le souhaitent au bout du terrain de camping.
Le lavage des véhicules, camping-car, caravane, moto est strictement interdit sur le camping.

9/ Animaux :

Ils doivent être tatoués, vaccinés et tenus en laisse. Ne sont pas acceptés les chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque selon la loi n° 99-5 du 06/01/99. Ils sont interdits dans les sanitaires et sur les aires de jeux. Leurs déjections accidentelles seront ramassées par leur propriétaire, et les chiens doivent être accompagné à l'extérieur du camping pour effectuer leurs besoins. En aucun cas, les animaux ne doivent être laissés seul sur l'emplacement, ou dans les véhicules.
Toute personne dont l'animal errera sur le camping sera immédiatement expulsée.

10/ Sécurité :

L'établissement est placé sous vidéo-surveillance.

Incendie :

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) et les barbecues individuels sont rigoureusement interdits. Seuls peuvent être utilisés les barbecues collectifs situés près du terrain multisport et sur le terrain de boules.
Les barbecues à gaz sont également autorisés.
Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement
Les extincteurs situés à l'accueil, la buanderie, les sanitaires sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.

Une trousse de secours de première urgence se trouve à l'accueil.

SIRENE : en cas d'incendie, de menace de dégâts des eaux ou de tout autre sinistre, la sirène installée à l'accueil préviendra les usagers. Si l'évacuation du camp est nécessaire, elle s'effectuera selon le plan ci- joint, remis à chaque usager à son arrivée au camp.

REGISTRE DE SECURITE : il est tenu à jour et reste constamment entreposé dans le local d'accueil.

La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau et décline toute responsabilité pour tous les vols à l'intérieur du camping.
Veuillez prendre toutes les précautions nécessaires et signaler au responsable, la présence dans le camping de toute personne suspecte.

11/ Jeux :

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants qui devront toujours être sous la surveillance d'un adulte (aire de jeux, piscine...)
Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

12/ Chef de camp/gestionnaire :

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et, si nécessaire, d'expulser leurs auteurs. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre
Un livre destiné à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en compte que si elles sont datées et signées.

13/ Gardiennage du camping :

La nuit, le camping est gardienné du 15 juin au 25 août. En cas d'urgence, le responsable du camp est joignable au numéro de téléphone figurant sur la porte de l'accueil.

14/ Garage mort :

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après l'accord de la direction et seulement sur l'emplacement indiqué.
Une redevance sera due pour le garage mort.

15/ Animations :

Elles se font sous la responsabilité du régisseur.
Les animations en soirée se déroulent soit au restaurant, soit sur la terrasse de la buvette.
Elles se terminent à minuit.

16/ La piscine :

Tout utilisateur de la piscine est tenu de se conformer au règlement particulier de celle-ci.

Camping
Le Pont du Tarn

Règlement intérieur de la piscine

1/ Capacité de la piscine : 251 personnes

Par conséquent, en cas d'affluence, l'accès à la piscine pourra être temporairement suspendu par le personnel du camping.

2/ Ouverture :

La piscine du camping est ouverte du 15 mai au 15 septembre.
Horaires d'ouverture : de 10 h à 19 h.
La direction se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer la piscine pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité.

3/ Conduite et comportement des utilisateurs :

Le port de shorts longs, bermudas et t-shirts dans l'eau est interdit.
Les boxers sont acceptés.
Les utilisateurs doivent rester correctement et décemment vêtus.
Tout acte ou comportement susceptible de porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit. Il sera sanctionné par l'expulsion immédiate de la piscine.
Il est interdit d'utiliser des radios, des magnétophones ou des lecteurs de CD et de prendre des photos sans le consentement des personnes concernées.

4/ Hygiène :

Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.
Les douches et les pédiluves sont obligatoires à l'entrée et à la sortie de la piscine. Il est interdit d'entrer dans la piscine avec des chaussures aux pieds. Veuillez les laisser dans les casiers situés dans la zone d'entrée.

L'accès aux piscines est interdit aux personnes souffrant de maladies dont les effets externes peuvent être une source de gêne ou de contagion pour les autres, ainsi qu'aux personnes dans un état manifeste de saleté.

Il est interdit de manger, boire, fumer, mâcher du chewing-gum, cracher et jeter des déchets dans l'enceinte de la piscine.
Seuls les jeunes enfants « propres » ou portant des couches spéciales pour la natation sont autorisés à se baigner.
Chaque baigneur doit veiller à la propreté et à l'ordre dans l'enceinte de la piscine, en particulier dans les vestiaires et les sanitaires.

5/ Responsabilité et surveillance :

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping, qui doit se conformer au règlement intérieur.
La piscine n'est pas surveillée.
Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui sont seuls responsables de leur surveillance.
La direction ne peut être tenue responsable en cas d'accident.

6/ Sécurité :

Pour leur propre sécurité, les utilisateurs de la piscine sont priés de respecter le règlement de la piscine.
Il est interdit :
- de gêner les utilisateurs par des jeux ou des actions bruyants, dangereux ou contraires aux bonnes mœurs ;
- de pousser ou de jeter à l'eau les personnes se trouvant sur la plage ;
- de courir, crier, plonger, jeter de l'eau ;
- de simuler une noyade ;
- jouer avec un ballon ou un ballon gonflable ;
- pénétrer dans les zones interdites indiquées par un panneau ou une affiche ;
- utiliser des dispositifs flottants et des bouées de sauvetage ;
- se baigner avec le corps enduit d'huile solaire ;
- escalader les clôtures et les cloisons de toute nature.

7/ Respect des installations :

Il est interdit d'endommager les installations et les équipements. Tout dommage sera réparé aux frais du contrevenant.

8/ Sanctions :

Les contrevenants à ces dispositions peuvent être exclus de la piscine à tout moment par le personnel.

9/ Objets trouvés :

Le camping n'est pas assuré contre la perte ou le vol de bijoux, d'objets de valeur ou d'argent liquide, même s'ils ont été confiés au personnel. Il est conseillé aux utilisateurs de ne pas apporter d'objets de valeur avec eux. Les objets trouvés doivent être remis et/ou réclamés à la réception du camping.